

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-10

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : 48

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 71

Exprimées par pouvoirs : 57

Total (mini 127) : 128

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

(porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteur de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme

(porteur de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS.

42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Participaient également à la réunion :

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Siège du Parc -Opération comptable - Intégration des frais d'études au compte de travaux en cours

La Présidente rappelle que, suite à l'affermissement de la tranche conditionnelle pour les travaux du siège du Parc à Sahune, les frais d'étude doivent être intégrés au compte des travaux en cours.

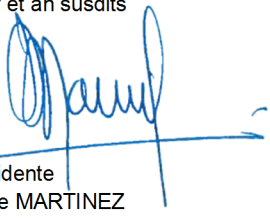
Le montant total des frais d'études s'élève à : 115 751,26 €

Il y a donc lieu d'émettre un titre de 115 751,26 € au compte 2031 et un mandat du même montant au compte 2313.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** d'intégrer les frais d'étude au compte des travaux en cours pour la construction du siège du Parc
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ